

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 585/SLAG [arrêté de promulgation relatif aux modalités d'attribution.

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
20 mai 1974

Numéro JO
n° 14 du 25/07/1974

Date du numéro
25 juillet 1974

VISAS

Le Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas, Vu l'article 42 de la loi n° 67-521 du 3 juillet relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas, et l'article 5 du décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce territoire ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué dans le Territoire français des Afars et des Issas. L'arrêté du 20 mai 1974 relatif aux modalités d'attribution d'une indemnité aux secrétaires des commissions locales de contrôle à l'occasion de l'élection du Président de la République (JORF n° 124 du 26 mai 1974, page 5742). Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le texte promulgué au Journal officiel du Territoire et communiqué partout où besoin sera.

Le Haut-Commissaire adjoint, Haut Commissaire R. GAUGER.